

## Ouvrage de M<sup>e</sup> M.-L. Beaulieu sur les Rapports collectifs du travail

---

**M**<sup>e</sup> MARIE-LOUIS BEAULIEU, membre distingué du Barreau de Québec, vient d'offrir à ses amis et à ses disciples un ouvrage impatientement attendu sur le *Droit du travail*.

Assermenté le 13 juillet 1923, M<sup>e</sup> Beaulieu, en plus d'être un avocat recherché, est professeur aux Facultés de droit, de sciences sociales, de commerce, d'arpentage et de génie forestier. Licencié en droit et en philosophie de l'université Laval, depuis 1938, il est aussi docteur en droit de la même université. L'an dernier, il avait l'honneur d'être le troisième canadien français à se voir décerner un doctorat en droit de l'université de Poitiers.

M<sup>e</sup> Beaulieu avait déjà publié un ouvrage sur le *Bornage et l'action en bornage* qui lui servit de thèse pour son doctorat.

Plusieurs circonstances ont contribué à amener l'auteur à écrire son ouvrage sur le *Droit du travail*. Tout d'abord, sa formation de civiliste. À l'instar d'Henri Capitant et d'André Rouast, qui ont été des compétences en droit civil avant de devenir des spécialistes du droit du travail, M<sup>e</sup> Beaulieu est venu à ce droit spécial par le droit civil et plus spécialement par le droit commercial. En second lieu, il y a son genre d'occupation : M<sup>e</sup> Beaulieu est certainement un des avocats de la province qui ont le plus pratiqué le droit ouvrier, soit devant les tribunaux et les conseils d'arbitrage, soit auprès des organismes administratifs. Son enseignement a aussi joué un rôle considérable dans la préparation de son traité. Mentionnons également les nombreux articles qu'il a publiés sur la matière, notamment dans la *Revue du Barreau*, dans le *Canadian Bar Review* et dans la revue *Ensemble* ; aussi, son travail comme rédacteur de plusieurs projets de loi ouvrière. Membre de la Commission d'étude et de révision de la Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail, en 1937, trois ans plus tard, il faisait partie du Comité de rédaction de la loi actuelle. À la demande du ministre du Travail, en 1940 et en 1941, il rédigea différents projets de loi.

Ainsi, comme il l'écrit dans son avant-propos, depuis bientôt 15 ans, M<sup>e</sup> Beaulieu amoncelait des matériaux en vue d'un ouvrage sur le droit du travail et la législation de la sécurité sociale. Le Neuvième Congrès des Relations industrielles de Laval, tenu en 1954, sur le *Règle-*